



Evolution des coûts des prestations prises en charge par les assureurs LAMal

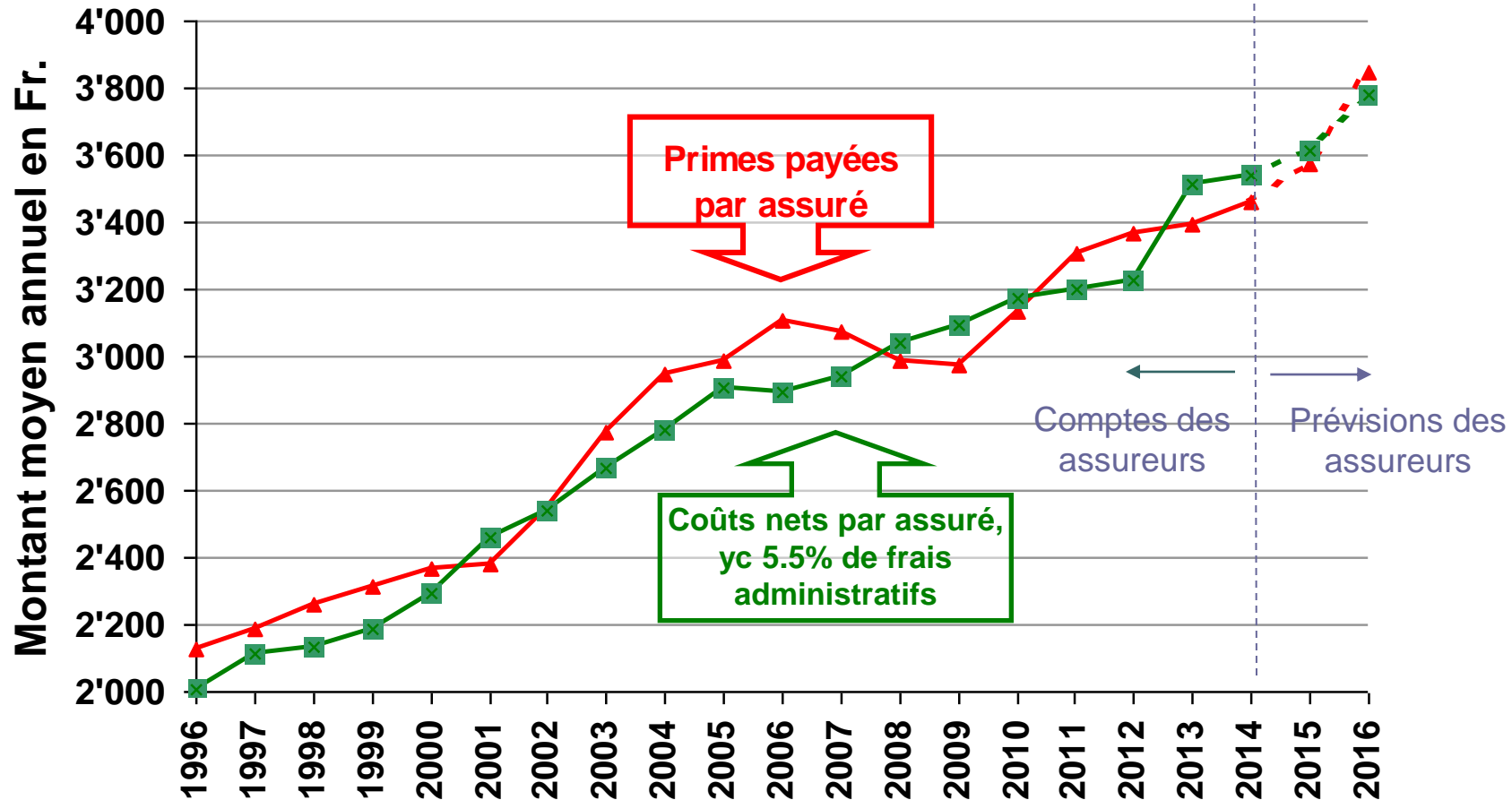
Conférence de presse du 11 septembre 2015

Partie I

Equilibre primes et coûts LAMal

VAUD: évolution des coûts payés et des primes encaissées par les assureurs entre 1996 et 2016 (1)

Coûts LAMal et primes encaissées par assuré



source de données: OFSP

- 1996- 2014 : comptes des assureurs

- 2015, 2016 : prévisions des assureurs

VAUD: évolution des coûts payés et des primes encaissées par les assureurs entre 1996 et 2016 (2)

- ▶ Entre 1996 et 2007, les assurés du canton de Vaud ont régulièrement payé un surplus de primes (sauf en 2001).
- ▶ Depuis 2008 des périodes avec des coûts qui excèdent les primes encaissées alternent avec des périodes où les primes encaissées dépassent les dépenses prises en charge par les assureurs LAMal.
- ▶ La hausse relativement marquée des coûts en 2013 est due en grande partie à un retard de facturation en 2012 de l'hospitalier stationnaire. Cet effet devrait être lissé sur la période 2012-2015.
- ▶ A noter que lorsque les coûts dépassent les primes pour la deuxième année consécutive, les assureurs ont tendance à surévaluer les coûts et à proposer des hausses de primes excessives.
- ▶ Les assureurs prévoient pour 2015 et 2016 des hausses de coûts très importantes.

Rappel: remboursement des primes 1996-2013

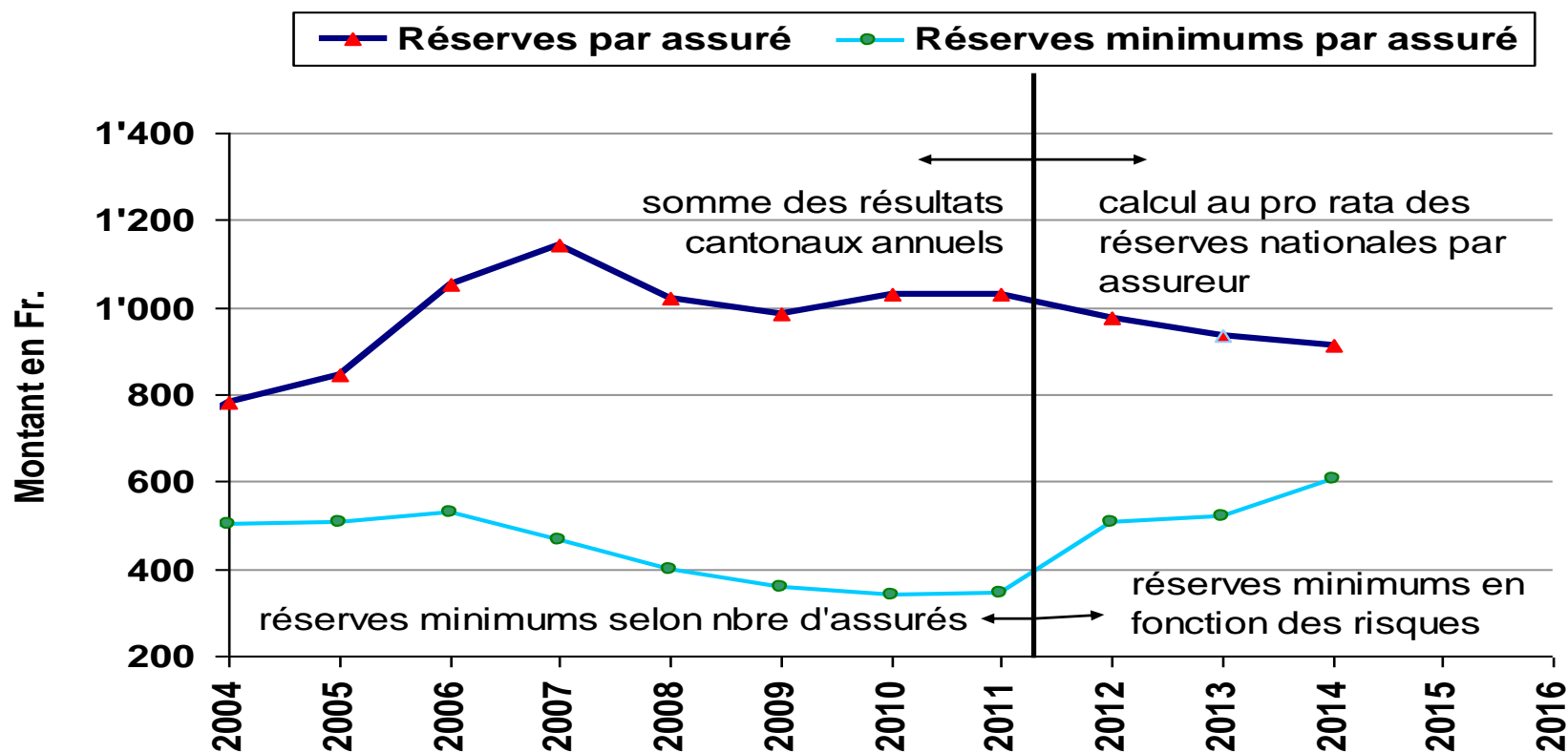
- ▶ Après des années de négociations, le 21 mars 2014 le Parlement fédéral a adopté une révision de la LAMal qui permet le remboursement d'une partie des primes payées en trop entre 1996 et 2013 (art. 106).
- ▶ La mise en œuvre de cette loi est globale: pas de prise en compte des parcours individuels (déménagements à l'étranger ou dans un autre canton, etc.). Recherches trop coûteuses.
- ▶ Après une première tranche restituée en 2015, les assurés vaudois recevront un deuxième versement en juin 2016 et un troisième en juin 2017.
- ▶ Provenance des montants remboursés aux assurés vaudois:
 - ▶ 1/3 est versé par la Confédération
 - ▶ 1/3 est versé par les assurés des cantons qui ont payé des primes en insuffisance entre 1996 et 2013
 - ▶ 1/3 est versé par les assureurs LAMal (tranche 2017).
- ▶ La question du déséquilibre entre coûts et primes dans les cantons entre 1996 et 2013 est ainsi définitivement réglée.

Les réserves des assureurs LAMal (1): situation actuelle

- ▶ Une nouvelle méthode de calcul des réserves (test de solvabilité LAMal) a été adoptée par la Confédération et est mise en œuvre depuis le 1.1.2012.
- ▶ Désormais, les réserves minimales sont calculées en tenant compte de risques concrets auxquels les assureurs sont exposés (comme la volatilité des marchés financiers par exemple) et non uniquement du nombre d'assurés.
- ▶ Les réserves minimales ainsi calculées sont plus importantes que par le passé.
- ▶ Un surplus de réserves de 20%, voire un peu plus, est admis afin de faire face à l'instabilité des marchés et aux choix des assurés.
- ▶ Réserves suisses de l'ensemble des assureurs LAMal au 1.1.2015*
 - réserves totales : 7.4 milliards de francs
 - réserves minimales: 4.8 milliards de francs
 - taux de couverture des risques: 155%
- ▶ Dans l'ensemble, ces réserves restent trop élevées.
- ▶ Plusieurs assureurs ont des surplus bien trop importants, qui dépassent de 50%, parfois même de 100%, les réserves minimums.

Les réserves des assureurs LAMal (2) : Vaud

Vaud: montant des réserves par assuré



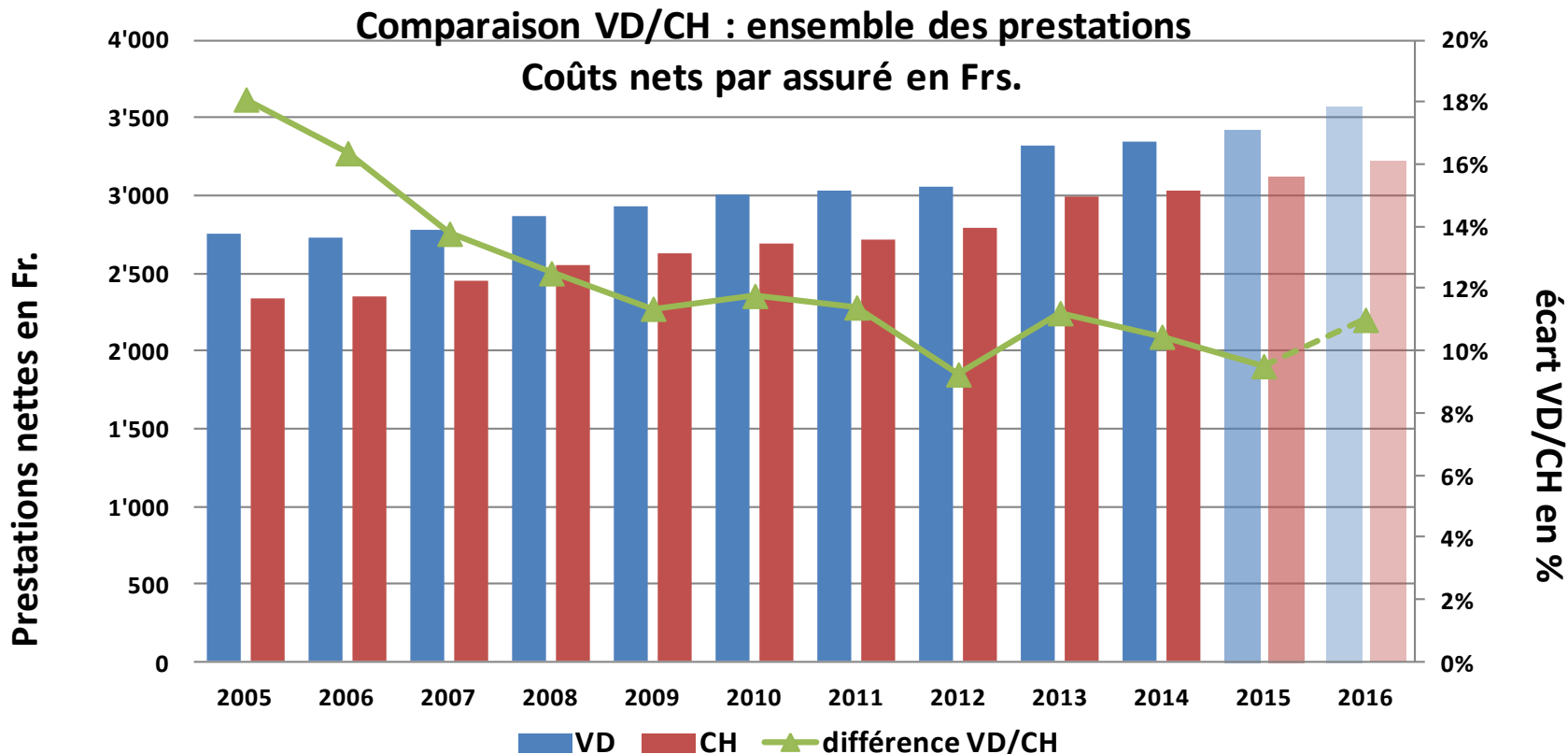
- Réserves totales au 1.1.2015 : 677.4 millions de francs
- Réserves minimales au 1.1.2015: 449.1 millions de francs
- Taux de couverture des risques: 166%

Partie II

Coûts des prestations LAMal VAUD

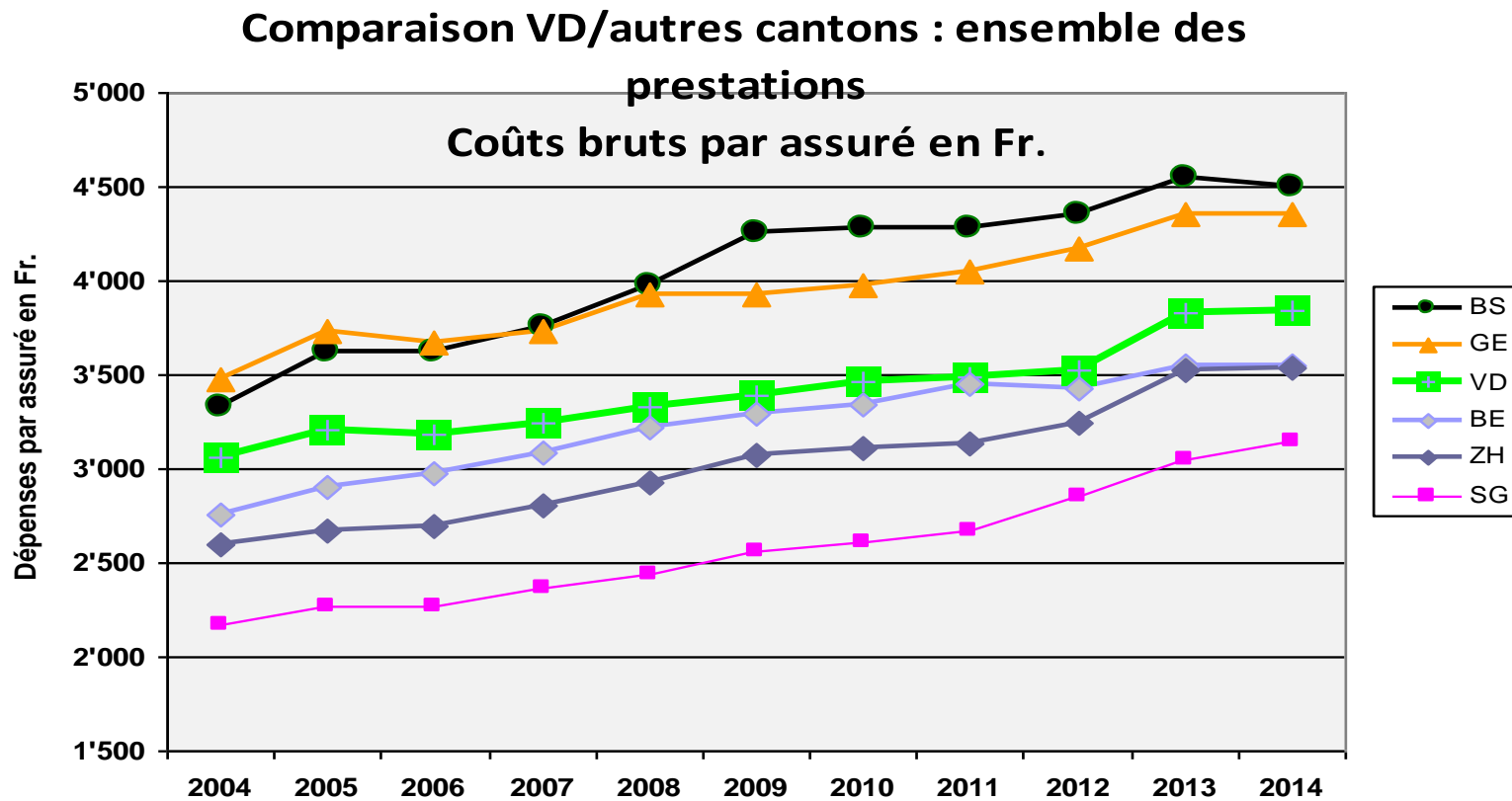
Comparaison des domaines soumis à
planification et des domaines
ambulatoires

Ensemble des prestations de soins prises en charge par les assureurs LAMal: comparaison VD/CH, 2005-2014



- Après plusieurs années de diminution, depuis 2011 l'écart à la moyenne suisse des coûts nets par assuré oscille autour de 10%.
- A partir de 2012, la hausse des coûts vaudois et suisses s'est accélérée.
- Coûts 2014: VD= Fr. 3'345.- par assuré; CH= Fr. 3'026.- par assuré

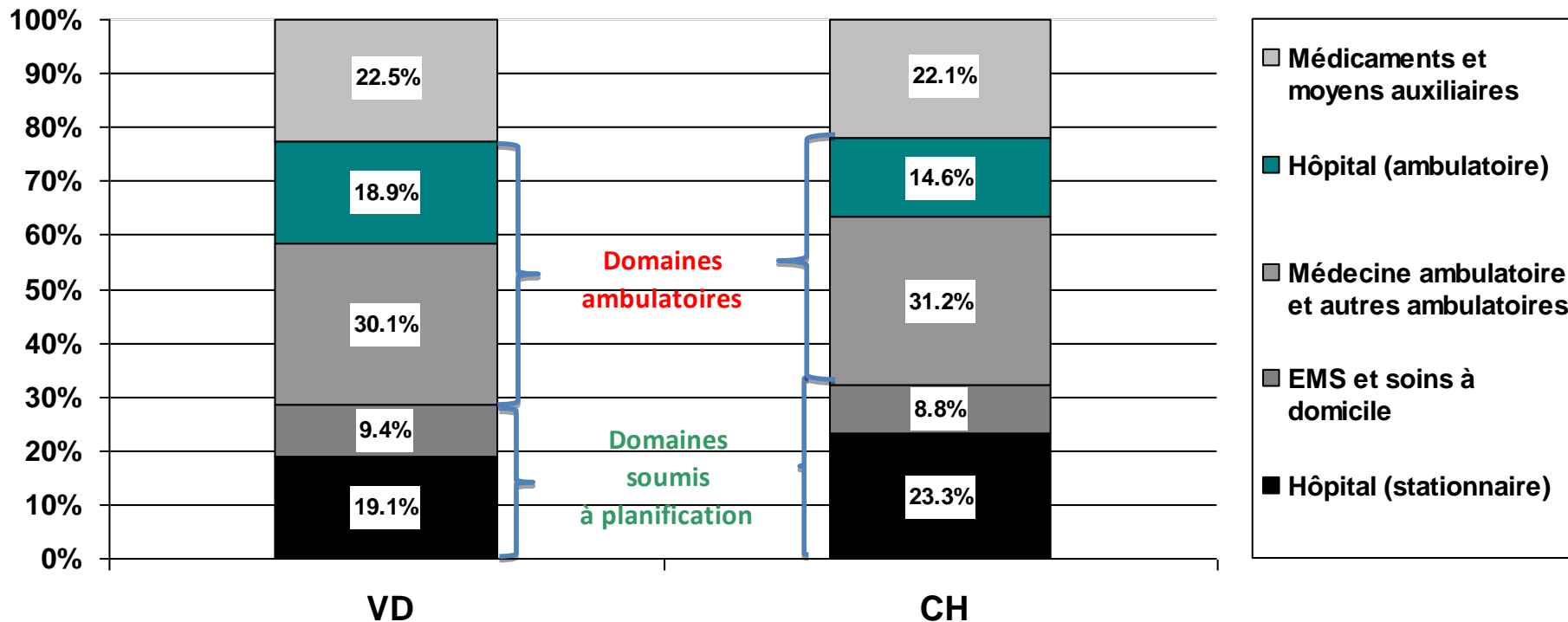
Ensemble des prestations de soins prises en charge par les assureurs LAMal: comparaison VD/autres cantons



- ▶ Jusqu'en 2011, les coûts dans le canton de Vaud avaient une croissance plus faible que dans la plupart des autres cantons.
- ▶ A partir de 2012, l'évolution vaudoise est conforme à la moyenne des cantons et tend à se rapprocher de ceux avec un coût par assuré plus élevé.

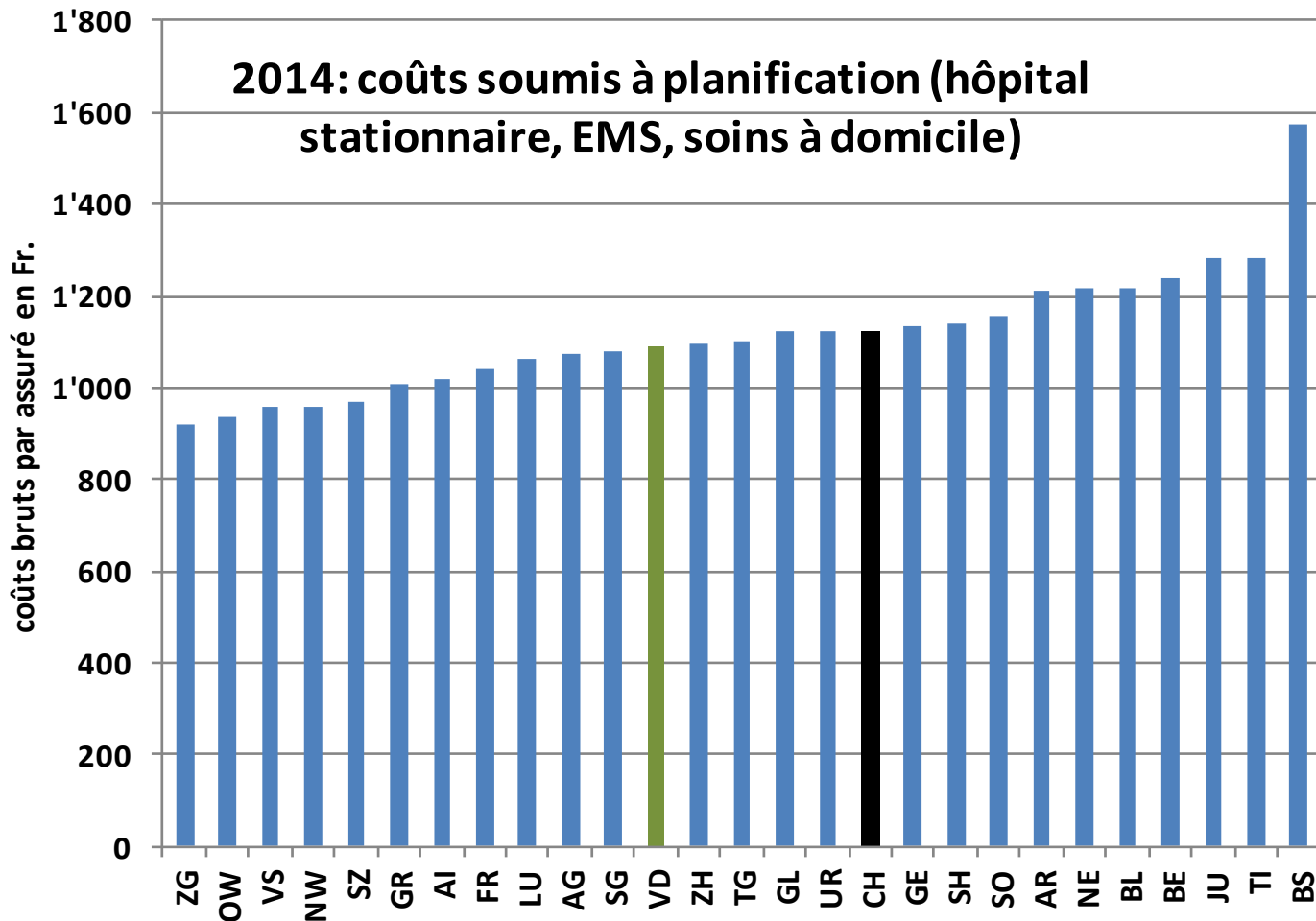
Répartition 2014 des coûts des prestations de soins LAMal: comparaison VD/CH

Répartition des coûts pris en charge par les assureurs en 2014



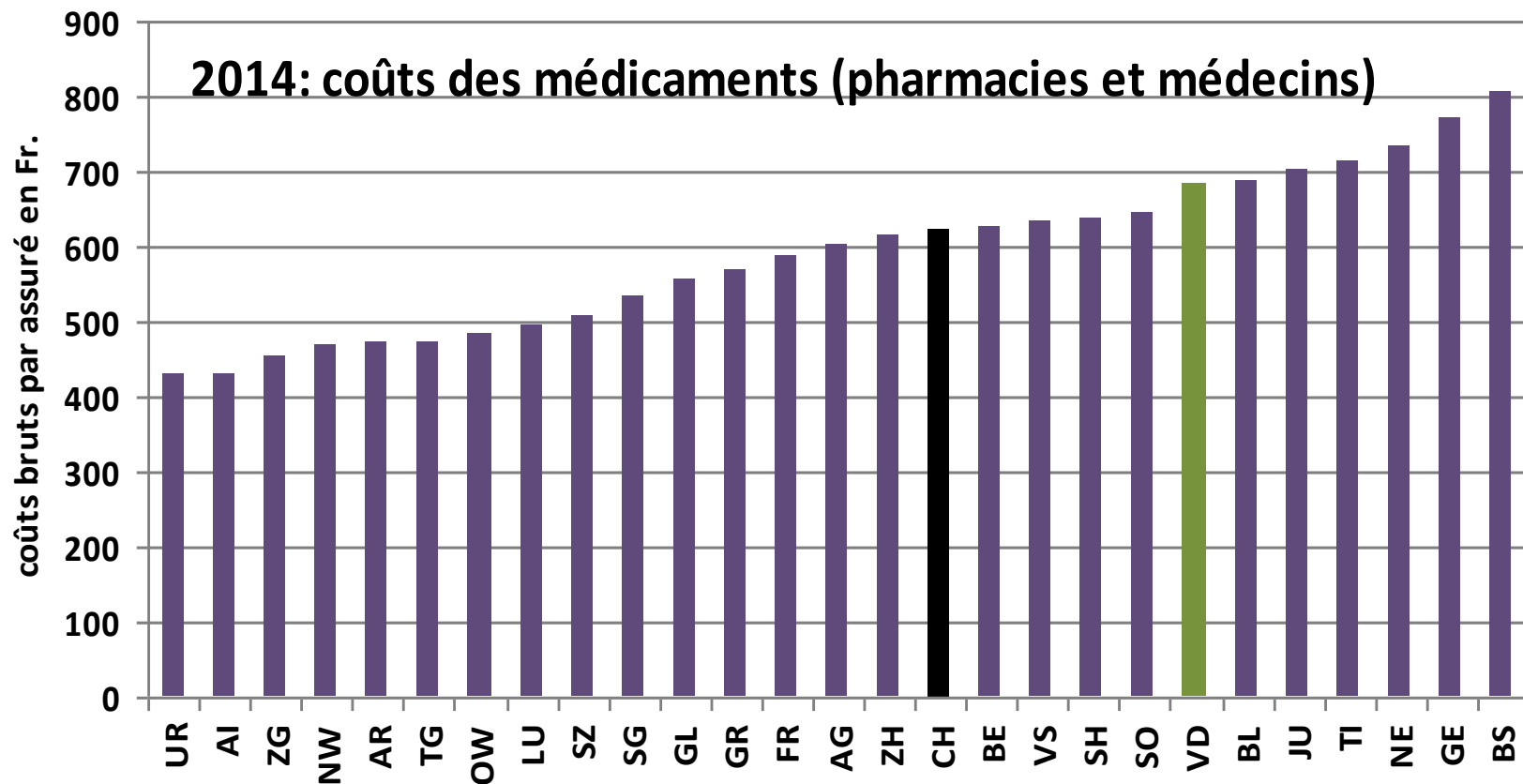
- Les domaines ambulatoires (hôpital, médecine et autres), qui ne sont pas soumis au contrôle de l'Etat, représentent près de 49% de l'ensemble des coûts LAMal dans le canton de Vaud et 46% de l'ensemble des coûts de tous les cantons réunis.

Comparaison intercantonale des coûts des prestations LAMal soumis à planification, 2014



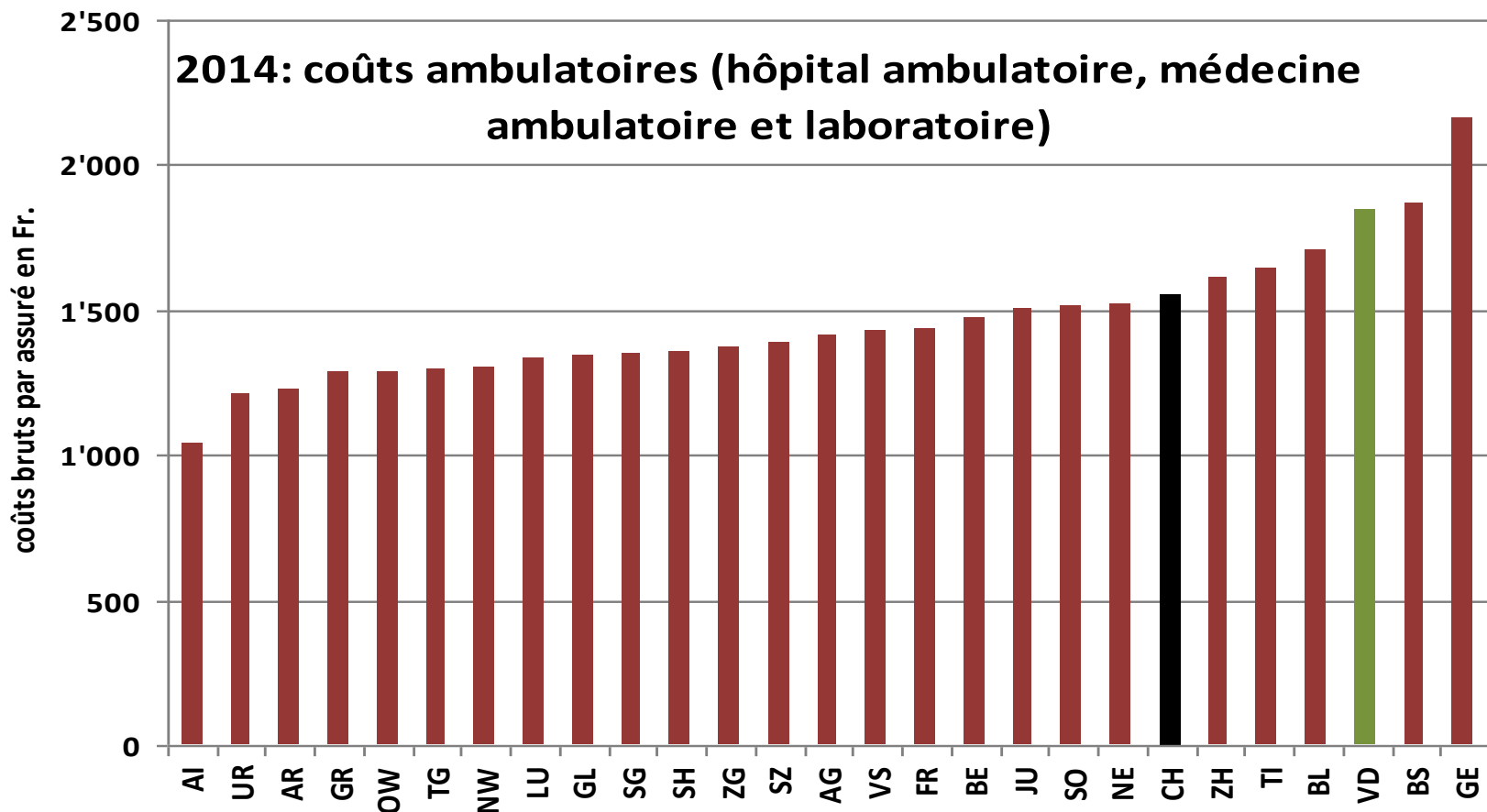
- Coûts soumis à planification dans le canton de Vaud: les coûts bruts par assuré sont **inférieurs** à ceux de l'ensemble des cantons.

Comparaison intercantonale du coûts des médicaments (pharmacies et médecins), 2014



- ▶ Coûts des médicaments dans le canton de Vaud: les coûts bruts par assuré vaudois sont **supérieurs** aux coûts de la moyenne des cantons.
- ▶ Depuis 2010, les coûts n'augmentent pas dans le canton de Vaud.

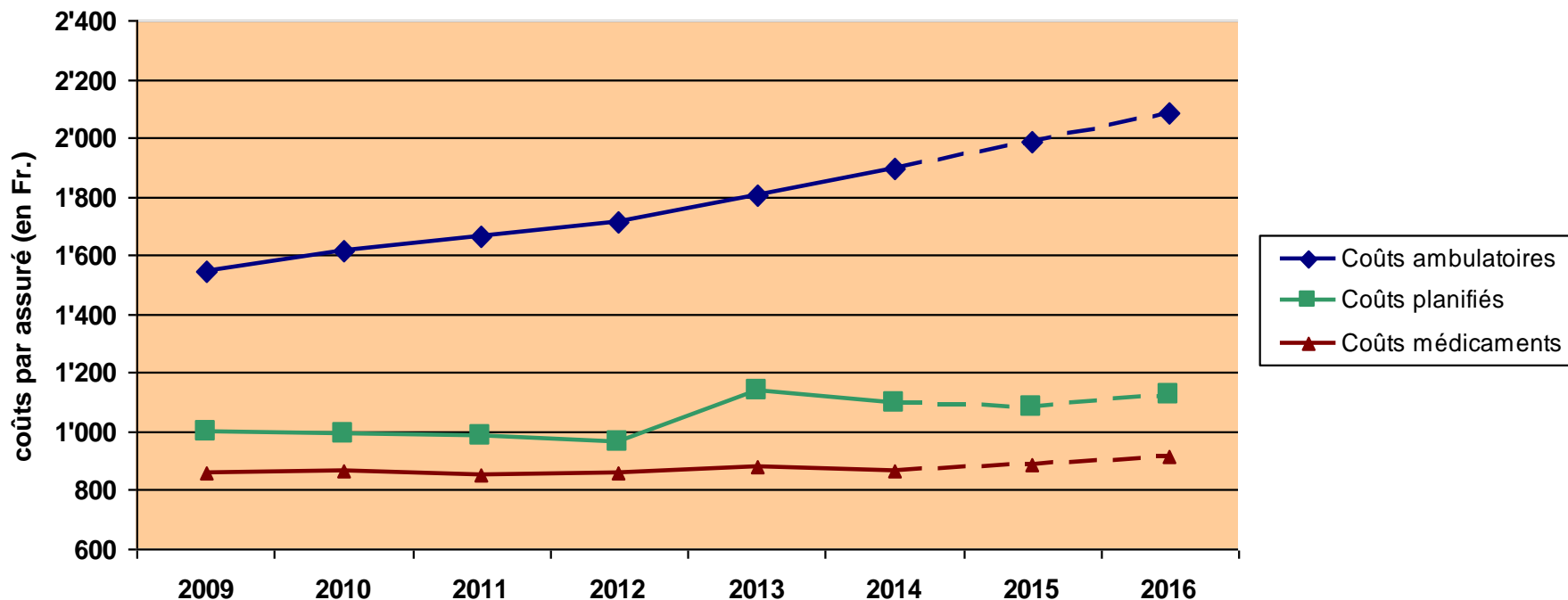
Comparaison intercantonale des coûts des prestations LAMal ambulatoires, 2014



- ▶ Coûts ambulatoires dans le canton de Vaud: les coûts bruts par assuré vaudois sont **nettement supérieurs** aux coûts de la moyenne des cantons. Seuls Bâle-ville et Genève dépassent Vaud.

VAUD: évolution des coûts LAMal dans les domaines planifiés et les domaines ambulatoires, 2009-2014

VD: dépenses domaines soumis à planification et dépenses pour l'ambulatoire

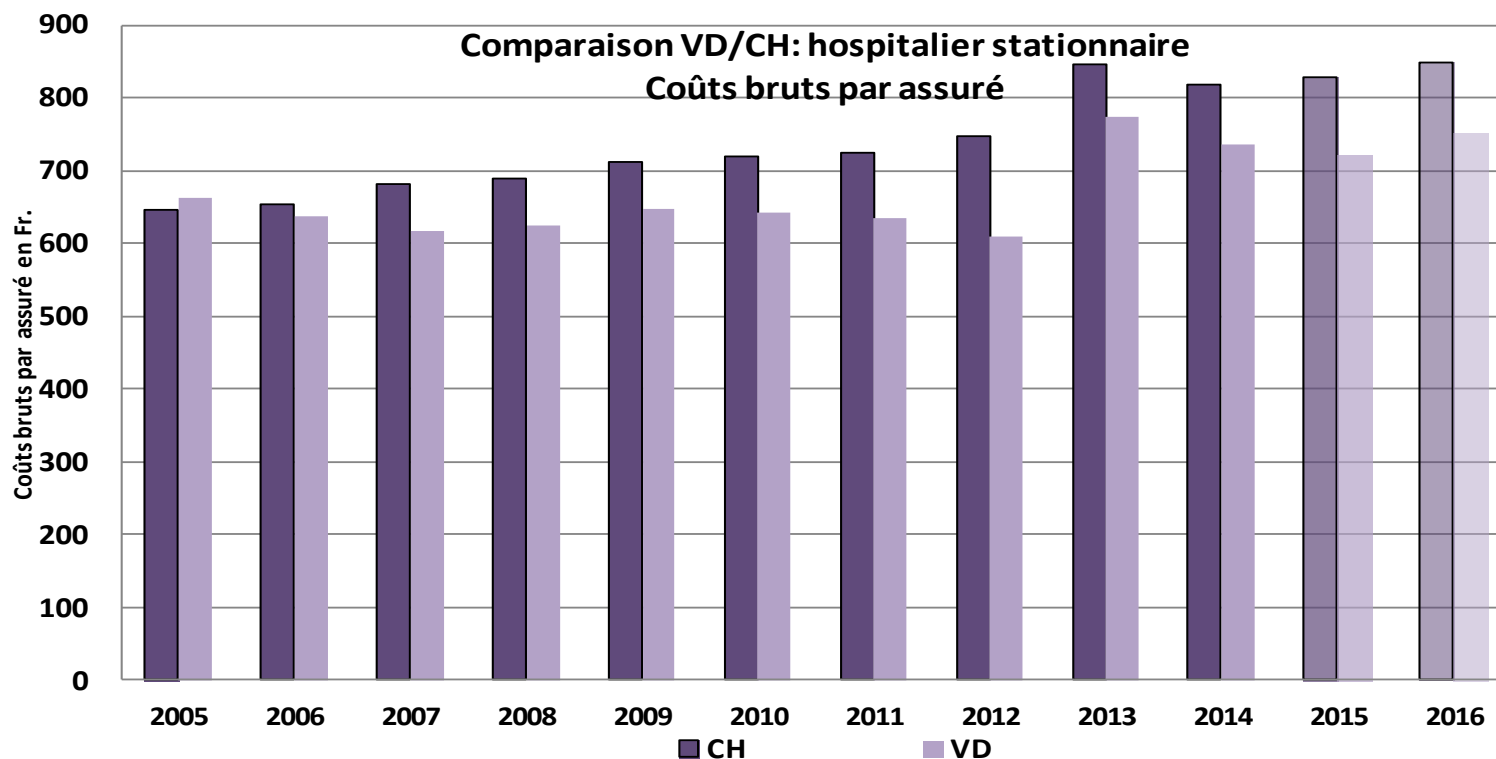


► Hausse annuelle moyenne 2009-2014 (5 ans)

- Ambulatoire (médecine, hôpital, physio, labo et autres): +4.2%
- Planifiés (hôpital, EMS et soins à domicile): +1.9%
- Médicaments et moyens auxiliaires (LIMA): +0.2%

Hospitalier stationnaire: coûts LAMal

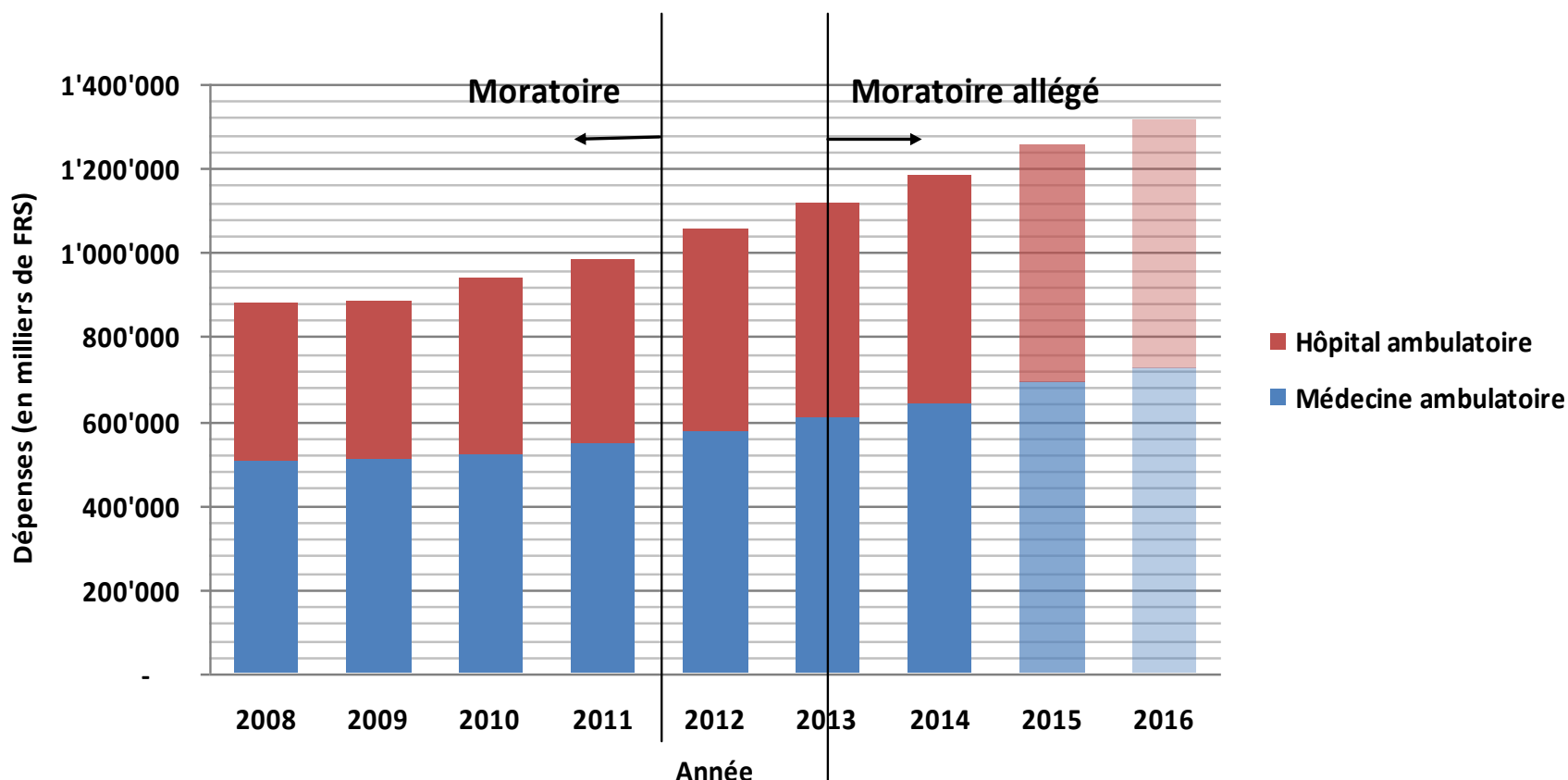
Comparaison VD/CH, 2005-2014



- ▶ Depuis 2006, les coûts de l'hospitalier stationnaire vaudois sont inférieurs à la moyenne suisse et n'ont pas augmenté jusqu'en 2012.
- ▶ Coûts 2014: VD= Fr. 736.- par assuré; CH= Fr. 818.- par assuré
- ▶ La hausse annuelle moyenne sur trois ans progresse dès 2012:
 - ▶ 2009-2010-2011: VD=+0.6% CH=+1.6%
 - ▶ 2012-2013-2014: VD =+5.1% CH=+4.2%

VD: dépenses LAMal en milliers de Fr. pour l'ambulatoire (hôpitaux et médecins) depuis 2008

Dépenses (en milliers de Fr.) pour l'ambulatoire hospitalier et médecins

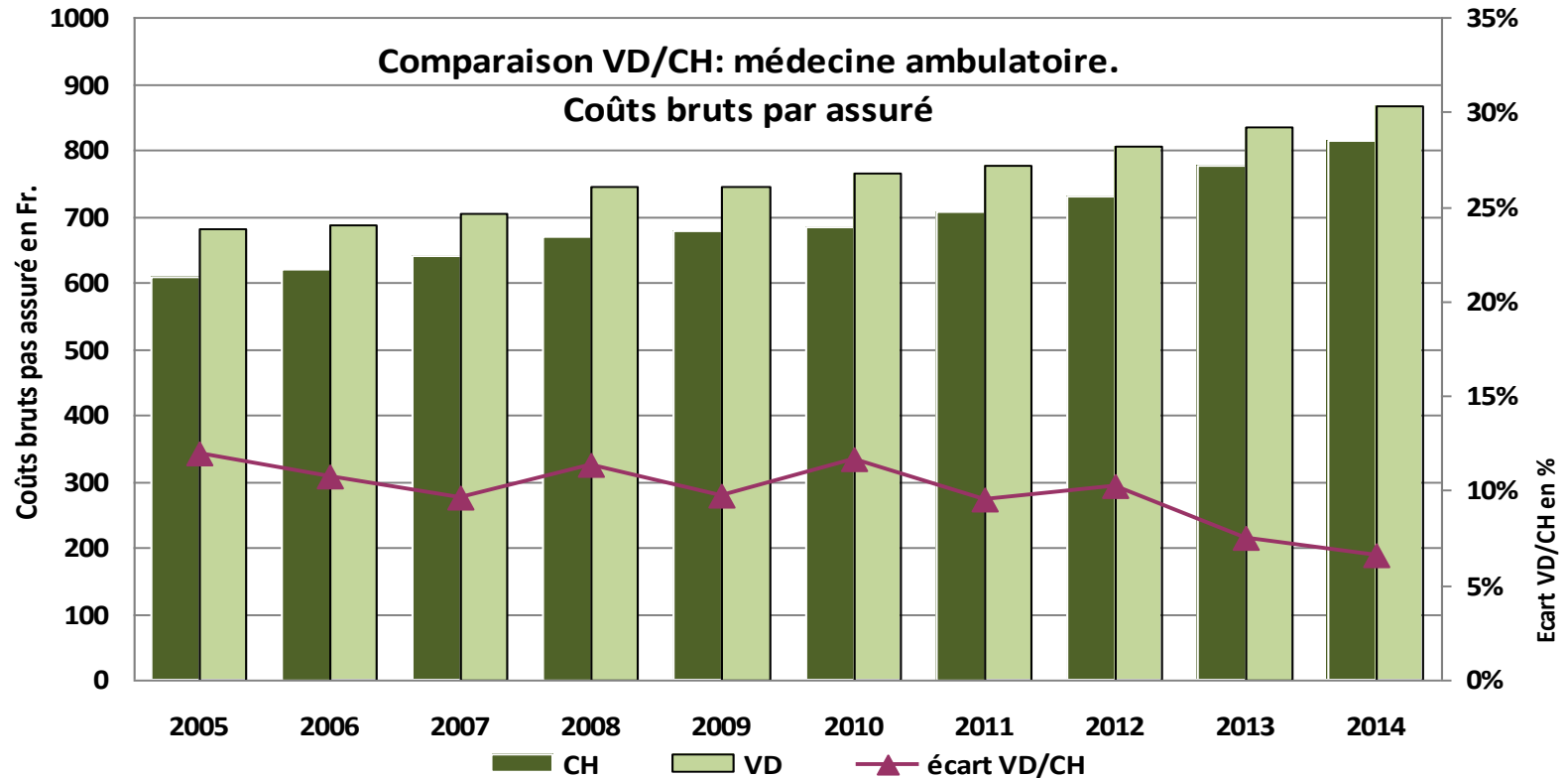


► Hausse annuelle moyenne :

- 2009-2010- 2011: **+3.8%** ; 2012-2013-2014: **+6.4%**
- 2015: **+6%** (prévisions)

Médecine ambulatoire: coûts LAMal

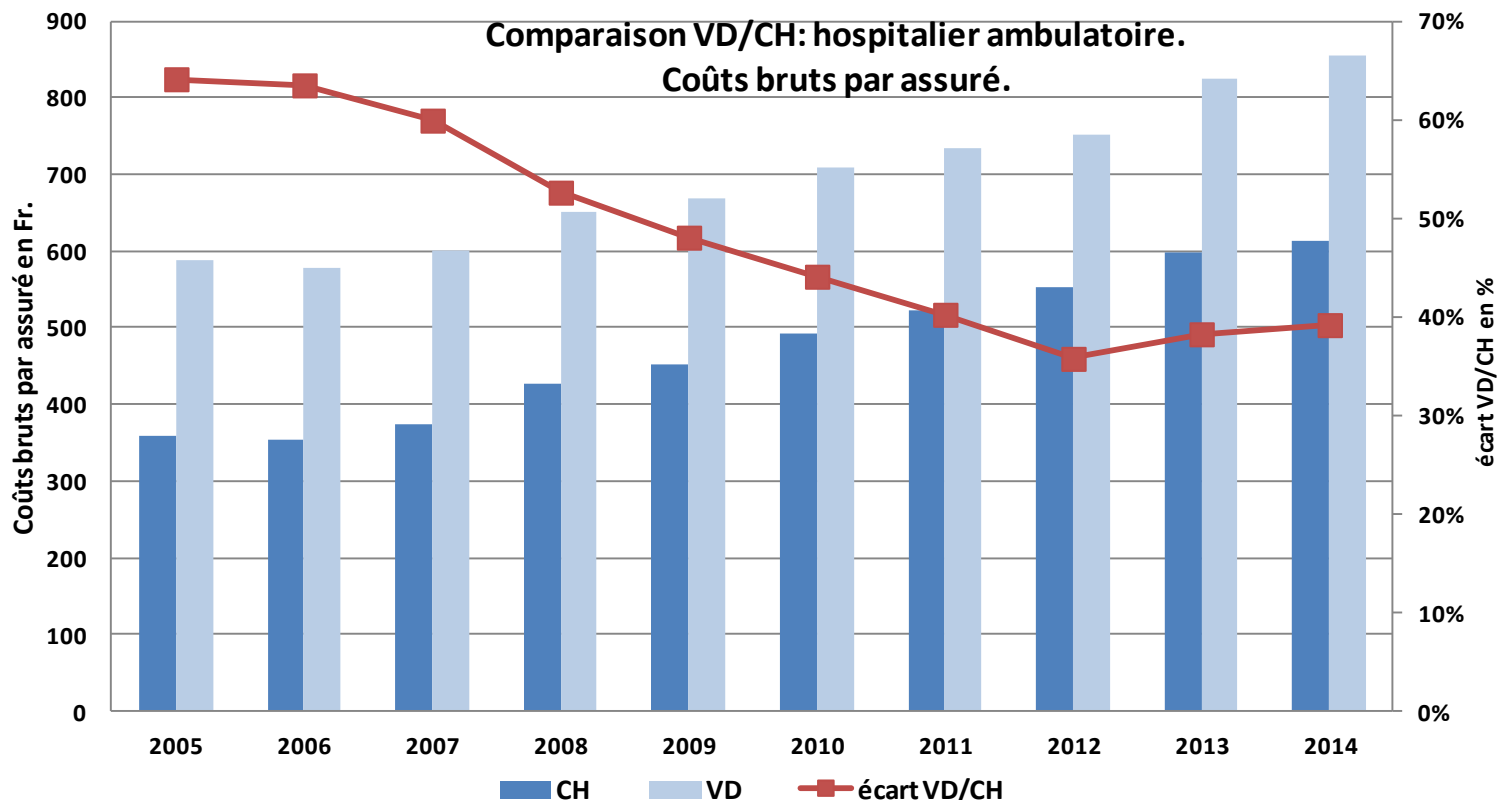
Comparaison VD/CH, 2005-2014



- ▶ Environ 10% supérieur à la moyenne suisse, l'écart semble se réduire depuis 2012 (7% plus élevé en 2014).
- ▶ Causes possibles: baisse des tarifs cantonaux et rétablissement partiel du moratoire.
- ▶ Coûts 2014: VD= Fr. 868.- par assuré; CH= Fr. 814.- par assuré

Hospitalier ambulatoire : coûts LAMal

Comparaison VD/CH, 2005-2014



- ▶ Nettement plus élevés que la moyenne suisse, les coûts de l'hospitalier ambulatoire vaudois se sont rapprochés de la moyenne suisse jusqu'en 2012.
- ▶ Depuis 2012, l'écart se creuse à nouveau (+40% en 2014).
- ▶ Coûts 2014: VD= Fr. 855.- par assuré; CH= Fr. 614.- par assuré

Conclusion

- ▶ **Coûts soumis à planification**: un important effort a déjà été fait : il a porté ses fruits. La marge pour les diminuer encore est réduite.
- ▶ **Tarifs ambulatoires**: les coûts sont très importants dans le canton de Vaud. Solutions possibles pour maîtriser leur évolution :
 - **Clause du besoin pour les médecins**: réintroduite en 2013, mais de manière temporaire => Conseil d'Etat favorable à la mise en place d'un dispositif pérenne de régulation.
 - **Equipements lourds**: dispositif de régulation soumis au Grand Conseil.
 - **Tarifs TARMED** (cabinets médicaux et ambulatoire hospitalier) : valeur du point VD élevée en comparaison intercantonale.
 - **Volume des prestations ambulatoires**: système d'enveloppe sur l'activité ambulatoire (réponse à apporter au postulat Haury).
 - **Décret sur la coordination des soins**: meilleure coopération et échange d'informations autour des malades chroniques et polymédiqués.
- ▶ **Effets attendus sur primes 2016**: hausse relativement forte (en fonction des perspectives annoncées par les assureurs).